

L'évaluation au collégial : un chantier inachevé

Depuis 1993, le réseau collégial est en transformation. Les changements apportés par le renouveau de l'enseignement collégial sont, entre autres, de donner plus de responsabilités aux collèges concernant la gestion des programmes d'études et de centrer davantage les pratiques pédagogiques sur l'apprentissage des élèves dans le but de favoriser leur réussite. Pour réaliser ces changements, de nouvelles approches sont mises en place : l'approche programme et l'élaboration des programmes par compétences. Pour assurer un enseignement collégial de qualité, le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS) met en place une Commission d'évaluation de l'enseignement collégial (CEEC). L'autonomie apparente des collèges est accompagnée d'une évaluation constante de ceux-ci. Sur le plan de la gestion, nous assisterons à un glissement d'une gestion participative vers un type de plus en plus autoritaire, voire autocratique. Les collèges doivent atteindre les objectifs du MELS. Est-ce vraiment ce que l'on souhaite ?

L'évaluation des apprentissages : des pratiques professionnelles en développement dans un contexte d'innovation pédagogique

L'implantation de l'approche programme et l'élaboration des programmes par compétences ont pour effet d'imposer des changements de pratiques pour le personnel des collèges, et ce, souvent sans préparation adéquate. Chaque collège a dû développer son propre système de gestion des programmes d'études. L'approche par compétences oblige le personnel enseignant à changer certaines façons de faire pour préparer leurs cours. Ils doivent modifier leurs pratiques d'évaluation des apprentissages et passer de l'évaluation des contenus à l'évaluation des compétences. Ils sont tenus de participer à la conception des épreuves synthèses de programme (ESP)



et de s'assurer que l'évaluation démontre adéquatement l'intégration des apprentissages de l'ensemble des compétences d'un programme d'études. Ces nouvelles pratiques évaluatives font l'objet de recherches de nouveaux instruments en évaluation par compétences et elles font l'objet de perfectionnement pour une bonne partie du personnel des collèges. Ces changements sont encore en chantier dans les collèges. Les rapports de la CEEC démontrent que le renouveau collégial s'est implanté sans les instruments et le perfectionnement nécessaires pour réaliser adéquatement tous les aspects du chantier d'innovation. Il est essentiel de développer ces approches évaluatives en investissant adéquatement dans la recherche

d'instruments d'évaluation et dans le perfectionnement du personnel des collèges.

Par ailleurs, la tendance du MELS d'exiger l'atteinte de taux de diplomation a alimenté un glissement de la réussite éducative vers la réussite scolaire. La place prépondérante que prennent les taux de réussite et de diplomation dans les rapports d'activités que font les collèges est un bon exemple de cette confusion entre simple mesure de rendement et réelle évaluation. Paradoxalement, ce passage s'opère au moment même où les enseignantes et les enseignants sont invités à parfaire leurs outils d'évaluation pour qu'ils tiennent compte de la réalité complexe du cheminement de leurs étudiants.

L'évaluation de la formation, des programmes et des institutions : un manque de ressources pour soutenir les pratiques éducatives

Le renouveau de l'enseignement collégial oblige les collèges à se soumettre à une plus grande reddition de comptes. Au fil des ans, la CEEC a exigé des collèges qu'ils produisent plusieurs politiques de même que de nombreuses évaluations de leurs activités. Les collèges ont donc été tenus d'évaluer les programmes qu'ils donnaient et de développer des politiques qui devaient elles-mêmes faire l'objet d'une évaluation subséquente. La politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages (PIEA) est à ce titre un bel exemple de ce va-et-vient entre politique et autoévaluation qu'exigeait la CEEC.

Les chantiers d'évaluation de programmes et de politiques sont toujours en évolution dans le réseau collégial. Cela demande de tenir à jour les pratiques évaluatives du personnel des collèges et d'engager davantage de ressources afin de satisfaire les exigences grandissantes de la CEEC. Il nous semble aussi nécessaire, pour réaliser ces chantiers, de soutenir les pratiques évaluatives du personnel des collèges par la recherche en évaluation et par des activités de perfectionnement réseau.

L'évaluation du personnel : rechercher une cohérence entre l'évaluation des apprentissages et celle du personnel

Le renouveau pédagogique aura aussi entraîné la mise en place de politiques d'évaluation du personnel qui suscitent encore l'inquiétude et l'insécurité. Les collèges se sont en effet dotés de politiques de gestion des ressources humaines contenant des dispositions sur l'embauche,

l'insertion professionnelle, le perfectionnement et l'évaluation. En ce sens, en 1997, dans son avis intitulé « Enseigner au collégial : une pratique professionnelle en renouvellement », le Conseil supérieur de l'éducation (CSE) affirmait que l'équité devait être recherchée par le recours à une pluralité de mesures et par l'accompagnement professionnel, et ce, afin de mettre en œuvre une pratique de l'évaluation du personnel qui soit réellement formative. Cette évaluation devait être étroitement liée au perfectionnement et à la formation continue. De plus, le CSE précise que la seule façon de véritablement évaluer le personnel des collèges devait passer par une évaluation de leurs pratiques analogue à l'évaluation des compétences et non à une simple mesure de performance. Voilà un autre chantier qui doit être développé à partir d'une conception construite et partagée de l'évaluation par compétences et de la recherche d'instruments d'évaluation adaptés aux conditions du personnel des collèges et aux situations des différents collèges. Alors que l'évaluation des apprentissages mise dorénavant sur une évaluation plus holistique, complète et nuancée, l'évaluation du personnel effectuée dans la majorité des collèges est toujours ancrée dans une pratique archaïque de gestion des ressources humaines par confrontation. Comment admettre que nous évaluons différemment l'apprentissage de l'étudiant et l'enseignement ?

Soutenir la recherche en évaluation et développer les pratiques d'évaluation

Il semble évident que, pour assurer le développement d'une formation collégiale de qualité, il est nécessaire de soutenir la recherche en évaluation des apprentissages, de développer des activités de perfectionnement réseau et de s'assurer du transfert efficace des expertises lors du renouvellement du personnel.

Il est aussi très important de partager une conception réseau des pratiques évaluatives. Pour ce faire, il faut favoriser les échanges d'expertise, la participation de toutes les intervenantes et de tous les intervenants à tous les paliers de décision et, finalement, d'appuyer les organismes qui œuvrent à développer ce type de pratiques dans le réseau collégial. Nous observons que les collèges ont tendance à délaisser le soutien pédagogique au profit de la rédaction des rapports exigés. Il est donc nécessaire pour obtenir des résultats satisfaisants d'engager les ressources suffisantes à la réalisation des projets du réseau, dont celui de l'évaluation. Toutefois, rappelons qu'il ne s'agit pas du seul projet du réseau.



D'une part, il est impératif de soutenir davantage les pratiques éducatives et, d'autre part, de favoriser un type de gestion plus participatif afin de créer les conditions propices à remplir pleinement notre mission : celle de favoriser la réussite éducative des étudiantes et des étudiants.

*Charles-Antoine Bachand,
Bernard Bérubé et Donald
Grondin pour la Fédération
du personnel professionnel
des collèges*